



Déclaration de politique Erasmus+

Institut de formation en soins infirmiers

Hôpital du Gier

Introduction :

Après l'obtention de la charte ECHE en juillet 2024 et dans le cadre d'un consortium avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notre Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) s'engage dans le programme Erasmus+.

Etablissement de l'enseignement Supérieur délivrant un diplôme d'Etat national reconnu au niveau Européen, notre participation à Erasmus+ se concentrera sur l'élargissement des opportunités de mobilité pour nos étudiants et notre personnel.

En participant à Erasmus+, nous espérons enrichir l'expérience éducative de nos étudiants et de notre personnel tout en contribuant à la réalisation de l'espace Européen de l'éducation.

Notre institut entretient un partenariat étroit avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne à travers différents projets. Sa politique est résolument tournée vers l'innovation pédagogique et le développement des collaborations.

Cette orientation stratégique, notamment en faveur du programme Erasmus+, s'inscrit pleinement dans la dynamique des instituts de formation et s'aligne sur le projet d'établissement de l'hôpital du Gier. Elle constitue une opportunité de consolider les axes déjà engagés, à savoir : l'universitarisation des formations paramédicales, ainsi que l'attractivité des futurs soignants et la fidélisation des professionnels.

Le programme Erasmus+ permet à notre institut de :

- S'ouvrir sur l'Europe en instaurant des liens avec des instituts de formation en soins infirmiers Européens,
- Développer l'adaptabilité, l'autonomie, la réflexivité et la compétence culturelle des étudiants,
- Connaître et comprendre d'autres organisations du système de santé et d'autres pratiques professionnelles,
- Découvrir de nouvelles méthodes pédagogiques.

Nous envisageons :

- Une mobilité européenne sortante pour un stage de 10 semaines,
- Une mobilité européenne entrante par l'accueil d'étudiants européens pour un stage en milieu professionnel,
- Une mobilité des formateurs et administratifs référents Erasmus+.

Par ailleurs, notre institut est labellisé Qualiopi pour tout ce qui concerne le processus de la formation : de l'information à la certification en passant par le suivi, l'accompagnement et l'amélioration constante des processus.

Table des matières

1. Organisation et management	5
1.1. Structure administrative:.....	5
1.2 Structure pédagogique	5
2. Principes fondamentaux de non-discrimination, de transparence et d'inclusion	6
2.1 Non-discrimination :.....	6
2.2 Transparence:	6
2.3 Inclusion:	6
2.3 Accès complet et équitable:.....	7
3. Mobilité sortante pour les étudiants	8
3.1 Mobilité des étudiants pour les stages et les études:	8
3.2 Objectifs du stage :	8
3.3 Exigences concernant l'étudiant dans la formation :	8
3.4 Critères de sélection des candidats :	9
3.5 Etapes de validation du projet :	9
3.6 composition de la commission pédagogique Erasmus+ :.....	10
3.7 objectifs de la commission pédagogique Erasmus+ :.....	10
3.8 Constitution du projet :	10
3.9 Contrat pédagogique :	11
3.10 Suivi de stage :	11
3.11 Bourse Erasmus+ :	11
3.12 Attribution des ECTS :	11
3.13 Communication-retour d'expérience :	12
3.14 Mentorat :	12
4. Mobilité entrante pour les étudiants	13
4.1 : Les objectifs de l'institut :	13
4.2 : Contrat pédagogique :	13
4.3 : L'accompagnement de l'étudiant pendant le séjour :	13
4.4 Le stage :	14
5. Mobilité sortante pour les professionnels	15
5.1 Objectifs :	15
5.2 Soutien financier :	15
5.3 Assistance à l'organisation :	15
5.4 Reconnaissance dans le développement professionnel :	15

5.5 Reconnaissance dans la promotion professionnelle :	15
6.Pour toutes les mobilités.....	17
6.1 Compétences linguistiques :	17
6.2 Stratégie de communication :	17
6.3 Développement durable :.....	17
6.4 Assurance qualité :	17

1. Organisation et management

Notre institut dispose d'une structure administrative et pédagogique solide pour organiser et mettre en œuvre les activités du programme Erasmus+.

1.1. Structure administrative :

Notre structure administrative regroupe une équipe de gestionnaires et de personnels administratifs qui assurent la gestion quotidienne liées au programme Erasmus+ ainsi qu'aux actions de formation en général. Ils s'occupent de la coordination des activités, de la gestion financière, de la communication avec les partenaires Erasmus+ et du suivi des questions administratives.

Par ailleurs, notre documentaliste dispose de solides compétences en informatique, ce qui lui permet d'accompagner le processus de digitalisation de nos formations et la dématérialisation des supports diffusés (livres, magazines, revues, articles, cours, outils en ligne, etc.).

Enfin, notre établissement support, l'hôpital du Gier, bénéficie d'un département informatique et de ressources dédiées à l'accompagnement de tout projet innovant et structurant.

1.2 Structure pédagogique

Sur le plan pédagogique, notre équipe comprend une coordinatrice pédagogique, un cadre de santé formateur et une coordinatrice de stages, chargés de coordonner l'ensemble des activités pédagogiques liées au programme Erasmus+. En collaboration avec la directrice, ils assurent la sélection des étudiants pour la mobilité, la validation des crédits ECTS et le suivi des activités pédagogiques des étudiants en mobilité.

Grâce à un partenariat étroit avec Erasmus France et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous nous engageons à accompagner les étudiants dans les meilleures conditions, en mettant en œuvre les outils et dispositifs proposés par Erasmus+.

2. Principes fondamentaux de non-discrimination, de transparence et d'inclusion

Notre institut s'engage fermement à respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion. Nous avons mis en place plusieurs mesures pour garantir ces principes :

2.1 Non-discrimination :

Dans notre règlement intérieur, nous avons une politique de non-discrimination qui interdit toute forme de discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Cette politique s'applique à tous les aspects de notre institut, y compris l'admission, l'emploi, les programmes pédagogiques et les services aux étudiants. Cette valeur est inhérente au diplôme d'Etat national que nous délivrons.

2.2 Transparence :

Nous nous efforçons de maintenir la transparence dans toutes nos activités. Nous publions régulièrement des informations sur nos programmes, nos politiques et nos procédures sur notre site web et dans nos documents officiels. Nous encourageons également la communication ouverte entre les étudiants, le personnel et l'administration.

2.3 Inclusion :

Nous nous engageons à créer un environnement inclusif où tous les étudiants et le personnel se sentent valorisés et respectés. Nous offrons une variété de services de soutien pour aider les étudiants et le personnel de tous les horizons à réussir. Deux référentes handicap sont désignées pour accompagner les difficultés des étudiants, en lien avec le service de santé universitaire qui préconise des aménagements d'étude que nous nous efforçons de mettre en œuvre. Notre institut est très dynamique sur le territoire et la région pour diffuser cette culture inclusive. Nous participons régulièrement à des conférences et des ateliers sur ce sujet. Une démarche H+ (labellisation nationale française en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap) est en cours de déploiement sur notre institut.

2.3 Accès complet et équitable :

Nous nous assurons que tous les participants, quel que soit leur milieu, ont un accès complet et équitable à nos programmes. Nous accordons une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités. Pour ce faire, la région offre des bourses et des aides financières, des services de soutien aux étudiants dans le besoin, et nous travaillons activement à éliminer les obstacles à la participation.

3. Mobilité sortante pour les étudiants

Le programme Erasmus+ représente une opportunité pour tous les étudiants. Il encourage l'ouverture vers une diversité linguistique et culturelle.

3.1 Mobilité des étudiants pour les stages et les études :

Dans un premier temps, l'IFSI de l'hôpital du Gier offre aux étudiants infirmiers de troisième année la possibilité d'effectuer un stage Erasmus+ d'une durée de 10 semaines.

Dans un second temps, l'institut prévoit une mobilité sortante d'un semestre complet, comprenant à la fois un enseignement clinique et théorique.

Cette mobilité est soutenue par l'attribution d'une bourse d'étude Erasmus+, afin d'accompagner financièrement les étudiants.

3.2 Objectifs du stage :

Le stage permet à l'étudiant de :

- S'adapter à un nouvel environnement professionnel,
- Développer son autonomie, son sens des responsabilités et sa posture réflexive,
- Découvrir et de participer à des soins dans un contexte différent de celui qu'il a connu jusqu'à présent,
- Développer des compétences culturelles dans un autre pays européen,
- Améliorer ses compétences linguistiques,
- Echanger avec des étudiants européens pour identifier les axes de formation et les missions professionnelles du pays,
- Analyser et partager son expérience auprès de ses pairs et de l'équipe pédagogique en retour de mobilité.

3.3 Exigences concernant l'étudiant dans la formation :

Les résultats académiques de l'étudiant sont pris en compte : notes, appréciations, comportement dans la formation. Aucun départ n'est possible en cas de non validation d'UE et/ou de stage.

La directrice de l'institut avec l'avis du référent pédagogique se réserve la possibilité de suspendre le départ en stage à tout moment, en cas de résultats scolaires insuffisants et/ou en cas de comportement inadapté pendant la formation.

3.4 Critères de sélection des candidats :

La mobilité Erasmus+ s'adresse à tous les étudiants de l'IFSI. Un candidat peut présenter un projet de mobilité en ayant validé l'ensemble des semestres 1,2 et 3 à la CAC du mois de mars.

Le projet de départ est individuel. La capacité de l'étudiant à communiquer dans la langue du pays doit lui permettre d'échanger avec les soignants, tout en garantissant la sécurité du patient.

Pour l'élaboration du projet, un accompagnement est proposé par les référents pédagogiques, les référents Erasmus + et la référentes handicap.

Les critères de sélection sont :

- La motivation de l'étudiant,
- Les résultats académiques,
- La capacité à s'exprimer dans les langues du pays d'accueil (Anglais, Espagnol, Allemand, Italien, etc.) et sur la présentation d'une attestation de niveau linguistique. Ce niveau est au minimum B2, mais peut varier selon les exigences du pays.
- La validation de la demande en première intention par le référent pédagogique,
- La qualité du projet écrit motivant le souhait d'intégrer un stage Erasmus+ en 3^{ème} année,
- La validation par la commission pédagogique Erasmus+ du dossier présenté par l'étudiant.

3.5 Etapes de validation du projet :

Dès le début du semestre 4, l'étudiant réalisera un projet écrit motivant son souhait d'intégrer un stage en mobilité Erasmus+.

- a- L'étudiant remplit individuellement la fiche de souhait et la restitue à son référent pédagogique lors d'un rendez-vous spécifique,
- b- Le référent pédagogique émet un avis (favorable ou sous réserve ou défavorable) et le transmet au Cadre Supérieur de Santé (CSS) responsable des stages Erasmus+, qui recense toutes les demandes. Le CSS rencontre si besoin le référent pédagogique pour des précisions éventuelles.
- c- L'étudiant reçoit une réponse par mail de la part du CSS concernant la recevabilité de sa demande et sa convocation à la commission pédagogique Erasmus+,
- d- La commission pédagogique reçoit les étudiants candidats pour échanger et analyser le projet de mobilité,

- e- La décision de la commission est communiquée à chaque étudiant individuellement par mail,
- f- Une commission pédagogique complémentaire pourra se réunir en cas de projet initialement incomplet.

3.6 Composition de la commission pédagogique Erasmus+ :

- Directrice de l'institut de formation,
- CSS responsable des stages Erasmus+,
- Coordinatrice de stages,
- Cadre de santé formateur référent Erasmus+.

3.7 Objectifs de la commission pédagogique Erasmus+ :

- S'assurer de la cohérence du projet avec la progression de l'étudiant,
- Garantir le respect des consignes données ci-après,
- Aider l'étudiant à mûrir son projet.

3.8 Constitution du projet :

Lors de la commission pédagogique, l'étudiant doit remettre un dossier comprenant :

- Ses motivations,
- Ses objectifs de stage/projet,
- Ses capacités à s'exprimer en anglais et de la langue parlée dans le pays d'accueil. Le niveau de langue est évalué avant le départ en stage Erasmus+ (l'étudiant peut bénéficier d'une licence linguistique de la part de l'agence européenne Erasmus+. Il s'engage à réaliser un test de langue dans une des langues parlées dans le pays d'accueil avant le départ),
- Le budget (transport, hébergement, loisir...),
- Les personnes ressources éventuelles,
- Situation géopolitique et économique,
- Approche socioculturelle,
- Organisation du système de santé,
- Modalités d'hébergement prévues (condition de vie au quotidien...)
- Connaissance des modalités de transport.

=> Présenter son projet argumenté devant la commission lors d'un entretien oral de 10 à 15 minutes.

=> A la suite de cette présentation la commission émet un avis : favorable ou sous réserve d'un complément d'information ou défavorable.

3.9 Contrat pédagogique :

Des accords écrits seront préalablement établis avec les établissements partenaires. Ces accords encadreront l'ensemble des mobilités. Ils préciseront les obligations et les rôles de chaque partie tout en respectant les principes du programme Erasmus+.

Le contrat pédagogique sera coconstruit avec l'institut accueillant, l'IFSI de l'hôpital du Gier et l'étudiant.

3.10 Suivi de stage :

- Le CSS référent Erasmus+ assure un lien avec l'étudiant tout au long de la mobilité. Il suit les progrès de l'étudiant et s'assure du respect du contrat pédagogique. Si des modifications sont nécessaires, elles seront convenues par toutes les parties concernées.
- Le référent pédagogique assure un suivi pédagogique individuel de l'étudiant tout au long du stage.
- La coordinatrice de stages assure un bilan de l'expérience en milieu professionnel européen au retour de stage.

3.11 Bourse Erasmus+ :

Le montant de la bourse Erasmus+ dépend du type de mobilité (séjour d'études ou stage) et du pays dans lequel le stage se déroule. La responsable administrative accompagne l'étudiant dans cette démarche.

Un complément est possible pour les étudiants en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD) et pour les boursiers sur critères sociaux échelon 6 ou 7.

Un complément « voyage durable », peut être attribué en se rendant dans le pays d'accueil de façon écoresponsable, par exemple en voyageant en train, en bus ou en covoiturage.

La bourse Erasmus+ et ses éventuels compléments en fonction de la situation de l'étudiant peut être cumulée à la bourse sur critères sociaux ainsi qu'à l'Aide à la mobilité internationale. D'autres aides peuvent être proposées par les collectivités locales.

3.12 Attribution des ECTS :

L'attribution des crédits ECTS est basée sur la validation des stages et des cours dispensés tout au long du semestre selon le référentiel de formation infirmier.

En général, 60 crédits ECTS sont attribués pour une année scolaire complète d'études, ce qui correspond en moyenne annuelle à 20 semaines de stage et 20 semaines de cours, soit 700h de stage et 700h de cours. Se rajoute ensuite le travail personnel.

Cela signifie qu'un crédit ECTS correspond à environ 25- 30 heures de travail. La répartition précise des crédits pour chaque cours, UE ou bloc de compétences est défini par les référentiels de formation du diplôme d'Etat d'infirmier.

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié qui régit la formation IDE, stipule « le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études », article 40.

Par ailleurs, selon l'article 32 du même arrêté « Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- 1. Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique*
- 2. Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est validé ».*

3.13 Communication-retour d'expérience :

A leur retour de mobilité, dans un souci de communication, d'aide à la préparation d'une mobilité, et pour répondre aux critères d'attribution de la bourse d'étude, les étudiants proposeront :

- Un dossier, bilan de fin de stage écrit,
- Une fiche descriptive du pays et de l'organisme d'accueil. Cette fiche sera mise à disposition des futurs candidats sur la plateforme des étudiants pour leur donner une vision globale des possibilités de mobilité et échanger avec d'anciens participants au dispositif Erasmus+ afin d'étayer leur choix.

3.14 Mentorat :

Un système de mentorat sera mis en place. Ainsi, les étudiants ayant effectué une mobilité européenne seront invités à communiquer, transmettre leurs expériences, leurs compétences aux futurs candidats à une mobilité sortante pour les accompagner dans l'élaboration, la faisabilité et la mise en œuvre de leur projet.

4. Mobilité entrante pour les étudiants

Notre institut de formation établira des accords avec des institutions partenaires qui partagent nos valeurs et nos objectifs en matière d'éducation. Ces accords définiront clairement les attentes et les responsabilités de chaque partie. Ces accords prendront la forme de convention de partenariat.

L'IFSI organisera les stages des étudiants infirmiers étrangers dans une ou plusieurs disciplines avec l'organisme demandeur, en adéquation avec leur cursus et les objectifs de formation.

4.1 : Les objectifs de l'institut :

Le partenariat Erasmus+ permet à l'étudiant entrant de :

- Connaître le système de santé Français et identifier les modes de prise en charge spécifiques des personnes soignées,
- Découvrir les différents acteurs qui participent à la prise en charge des personnes soignées en France,
- Appréhender de nouvelles méthodes pédagogiques et d'encadrement,
- Observer et participer à des pratiques professionnelles différentes,
- Développer des compétences linguistiques,
- Echanger avec des étudiants et des formateurs Français.

4.2 : Contrat pédagogique :

Des accords écrits seront préalablement établis avec les établissements partenaires. Ces accords encadreront l'ensemble des mobilités. Ils préciseront les obligations et les rôles de chaque partie tout en respectant les principes du programme Erasmus+.

Le contrat pédagogique sera coconstruit avec l'institut d'envoi, l'IFSI de l'hôpital du Gier et l'étudiant.

4.3 : L'accompagnement de l'étudiant pendant le séjour :

- Le CSS référent Erasmus+ et la coordinatrice de stage accueille l'étudiant, lui présente l'IFSI et le terrain de stage,
- Le CSS référent Erasmus+ est l'interlocuteur privilégié dans son quotidien. Il effectue une guidance personnalisée facilitant son adaptation, sa progression et son autonomie,
- Le formateur référent Erasmus+ assure son suivi pédagogique dès son arrivée en France,
- Un parrainage sera assuré par un étudiant de l'IFSI volontaire et de la même promotion,

- En fonction de l'établissement demandeur, les formateurs de l'IFSI pourront être amenés à participer à l'évaluation des étudiants,
- En dehors des périodes d'ouverture de l'IFSI, une astreinte téléphonique est assurée.

4.4 Le stage :

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec leur niveau de formation et des demandes individuelles des étudiants. La coordinatrice de stages aidera l'étudiant à finaliser ses objectifs de stage.

La progression de l'étudiant est appréciée à partir des outils d'évaluation mis en place dans son établissement d'origine.

Il est souhaitable que les documents d'évaluation soient en langue française.

5. Mobilité sortante pour les professionnels

La mobilité des professionnels concernera en priorité les formateurs et administratifs référents du dispositifs Erasmus+.

5.1 Objectifs :

- Connaître et comprendre les systèmes de santé européens,
- Connaître et comprendre les systèmes de formation des professionnels de santé européen,
- Développer d'autres méthodes pédagogiques et d'accompagnement des étudiants,
- Développer des compétences linguistiques.

Pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel, notre institut pourra envisager les mesures suivantes :

5.2 Soutien financier :

Un soutien financier sera fourni pour aider à couvrir les frais de déplacement et de subsistance associés à la mobilité.

Réaffectation du temps : il sera organisé une réaffectation du temps et des missions pour permettre au personnel de participer à des activités de mobilité sans nuire à leurs responsabilités professionnelles habituelles ni peser sur la charge de travail globale.

5.3 Assistance à l'organisation :

Une assistance sera fournie pour organiser les activités de mobilité, y compris la recherche d'opportunités de mobilité, la coordination avec les institutions partenaires et la préparation des documents nécessaires.

5.4 Reconnaissance dans le développement professionnel :

La participation à des activités de mobilité sera reconnue comme une partie importante du développement professionnel du personnel. Le plan de formation institutionnel pourra intégrer des projets de mobilité Erasmus+.

5.5 Reconnaissance dans la promotion professionnelle :

La participation à des activités de mobilité sera reconnue comme un facteur positif lors de la prise de décisions de promotion ou l'évaluation professionnelle annuelle.

En mettant en œuvre ces mesures, nous pourrions encourager la participation du personnel à des activités de mobilité, soutenir ceux qui choisissent de participer et reconnaître la valeur que ces activités apportent à notre institut et à l'individu. Cela contribuera à promouvoir la mobilité du personnel dans le cadre du programme Erasmus+.

6. Pour toutes les mobilités

6.1 Compétences linguistiques :

Dans le cadre de leur formation, les étudiants suivent des cours d'anglais pour renforcer leurs compétences linguistiques. Un examen de certification peut également être proposé pour valider un niveau B2, en complément de la formation dispensée à l'institut. Certains étudiants et professionnels présentent également des aptitudes pour d'autres langues étrangères. Par ailleurs, nous encouragerons l'utilisation de l'Online Linguistic Support (OLS) mis en place par la commission européenne.

6.2 Stratégie de communication :

Notre stratégie de communication pour promouvoir le programme Erasmus+ et nos activités comprendra une variété de méthodes : Site web, les médias sociaux, les newsletters, les réunions d'information à destination des étudiants et de personnels, affiches, forum employeur, journée portes ouvertes annuelle, temps de retour d'expérience...

Nous prévoyons également de réaliser des « Erasmus Day », le service communication de l'hôpital du Gier est un support essentiel à cette communication. Cette activité sera également reprise et mutualisée dans le cadre du consortium.

Nous avons choisi ces canaux de diffusion car ils nous permettront de toucher un large public et de fournir des informations détaillées sur nos activités Erasmus+. Les résultats et les bilans seront intégrés à l'ordre du jour de nos instances de gouvernance pédagogiques.

6.3 Développement durable :

Notre institut s'engage à mettre en œuvre et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement : mode de transport écologique pour les voyages liés à Erasmus+, communication numérique, recyclage, sensibilisation des étudiants et des professionnels à l'importance de la durabilité...

Nous croyons que chaque petit geste compte et que, ensemble, nous pouvons faire une différence.

6.4 Assurance qualité :

Pour assurer la qualité de nos activités Erasmus+, nous mettrons en place un certain nombre de process. Cela comprend des revues régulières de nos programmes, des enquêtes de satisfaction auprès des participants et des réunions régulières avec le personnel pour échanger des problèmes et des améliorations potentielles. L'expérience Qualiopi de nos instituts est un gage de qualité du process de formation

de nos apprenants.

Pour évaluer l'efficacité de nos activités, nous utiliserons à la fois des indicateurs quantitatifs et qualitatifs : le nombre de partenariats établis, le nombre de participants au programme, le taux de réussite des étudiants, les retours d'information des participants, la qualité des partenariats établis et l'impact de nos programmes sur le développement personnel et professionnels des participants.

Conclusion :

En mettant en œuvre ces mesures, nous espérons assurer une expérience de mobilité Erasmus+ réussie et enrichissante pour les étudiants et les professionnels.